



Grandevent, le 15 novembre 2024

PREAVIS MUNICIPAL 06/2024

Au Conseil Général de la commune de Grandevent

Annexe au règlement de la commune de Grandevent sur la distribution de l'eau

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Mode de calcul de la taxe de consommation de l'eau

Afin d'éviter que chaque variation du prix du m³ d'eau ne nécessite une révision de l'annexe au règlement de la commune de Grandevent sur la distribution de l'eau, il nous paraît opportun de modifier l'article 5 de ladite annexe.

L'article 5 modifié spécifie ainsi que :

- La consommation est calculée par compteur.
- Le taux de la taxe de consommation doit se situer dans la fourchette de prix indiquée.
- Le rabais de quantité est exprimé en pourcentages.

CONCLUSION :

Nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter le texte suivant :

LE CONSEIL GENERAL DE GRANDEVENT

- Vu le préavis municipal n° 06/2024
- Entendu le rapport de la commission de gestion et
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

- D'adopter la nouvelle annexe au règlement de la commune de Grandevent sur la distribution de l'eau qui abroge et remplace l'ancienne.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic
D. Ruetschi

La secrétaire
C. Duchêne Plancherel



Annexe : Annexe au règlement sur la distribution de l'eau.